



AVIS DE COURSE

27ème Édition de la RÉGATE DES ZÈBRES

Samedi 22 et dimanche 23 Juin 2019

PRÉSENTATION DE L'ÉPREUVE :

Le week-end du 22 et 23 juin aura lieu la 27ème édition de la course désormais classique imaginée et créée par la SNBSM. Elle convie tous les bateaux désireux de se rencontrer au cours de régates amicales sur le plan d'eau exceptionnel de la **Rance**.

Epreuves et festivités à terre font partie intégrante du programme.

À l'issue des épreuves, les vainqueurs se verront attribuer, notamment :

- le **trophée de l'énergie** offert par EDF Usine marémotrice de la Rance,
- le **trophée BPO** offert par BPO, le **Trophée « Zèbres »** offert par la mairie de Plouër,
- le **trophée Jacques Cartier** offert par la ville de Saint-Malo
- le **challenge ADFJCC** offert par l'Association des **D**escendants des **F**amilles de **J**acques **C**artier et ses **C**ompagnons.

La marina de Plouër sur Rance est gratuite du vendredi soir 21 juin jusqu'au départ de la régates du dimanche matin 23 juin pour les bateaux inscrits.

Renseignements : Marina de Plouër 02 96 86 83 15

Les voiliers admis seront jaugés en IRC, Osiris habitable, Jauge classique (Bateaux classiques), **Monotypie** : Muscadet , Surprise, J 80, first 21.7, first 210, 211 et autres monotypes si au moins 7 bateaux sont inscrits dans chaque classe, et voile légère

Licence FFV 2019 validée COMPÉTITION obligatoire pour tous les équipiers (Possibilité de licences journalières)

CLUB ORGANISATEUR : SNBSM Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

DROITS D'INSCRIPTION

Muscadet : 40 €	moins de 7m : 60 €	de 7 à 9m : 70 €	plus de 9m : 80 €
------------------------	---------------------------	-------------------------	--------------------------

Pour une bonne organisation la date limite d'inscription est fixée au **Lundi 17 juin à 18H00.
Toute inscription tardive sera majorée de 30% (sous réserve d'acceptation)**

Muscadet : 52 €	moins de 7m : 78 €	de 7 à 9m : 91 €	plus de 9m : 104 €
------------------------	---------------------------	-------------------------	---------------------------

REGLES APPLICABLES :

- Règles de course à la voile (RCV) 2017/2020
- Prescriptions de la Fédération Française de Voile
- Règles de classe et jauges concernées
- Instructions de courses type Habitable en vigueur et leurs annexes et éventuels avenants
- Instructions de course particulières

DATES ET HEURES (*Attention... Horaires pouvant varier en fonction des impératifs techniques de fonctionnement de l'usine marémotrice connus avant l'épreuve renseignez- vous au 02.96.86.83.15) et consulter les Instructions de course pouvant les modifier.

- Vendredi 21 Juin Port de Plouër ouvert de *09h00 à 18h00*
- Samedi 22 juin : port ouvert de 0h00 à 7h00 et de 9h30 à 19h00*
- Dimanche 23 Juin : port ouvert de 10h30 à 19h00*

PROGRAMME

Samedi 22 Juin

- de 9h30 à 12h30 confirmation des inscriptions et remise des dossiers course sous le chapiteau SNBSM au port de Plouër
- 13h00 Emargement et Briefing des coureurs
- A suivre Sortie du port
- 14h00 1^{er} signal d'avertissement pour la première course du jour
- 19h00 : Résultats et pot de l'amitié
- Le soir, à partir de 20h00 : soirée des équipages au restaurant de la cale à Plouër (**20€ /personne**)
Attention réservez tôt car les places sont limitées !
Au cours du repas, il y aura le tirage au sort des lots offerts par Nautilots

Dimanche 23 Juin

- 10h00 : Emargement sous le chapiteau suivi du briefing
 - 10h30 : Sortie du port de Plouër pour une ou 2 manches
 - 11h30 : Premier départ de la course n°2
- La suite du programme sera indiquée par VHF 77 par la Comité de course en fonction des conditions météo
- **18h00 : Proclamation des résultats et remise des Prix au bar Le Cunningham's**

ATTENTION Prescriptions particulières :

Pour le passage des sas, des demandes précises ont été formulées par EDF Barrage de la Rance pour que les concurrents se comportent de manière civilisée, respectent les règles de sécurité (priorité aux bateaux sortant, laisser passer les bateaux de petit tirant d'air, ne pas s'amarrer aux ducs d'albe et respecter les consignes données par haut-parleur des responsables EDF)

Les passages seront filmés et les voiliers ne respectant pas ces consignes pourront se voir appliquer des sanctions par le Jury allant jusqu'à la disqualification dans leur dernière course.

Port des Plouër :

A la demande de la Directrice du port, il est bien précisé :

Que les entrées et sorties du port ne doivent pas se faire sous voile mais obligatoirement au moteur

Que la baignade dans le port est interdite

Toute entorse à ces directives sera sanctionnée par une disqualification du contrevenant et exclusion de la régata sans instruction.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

www.snbsm.com

quai Bajoyer 35400 Saint-Malo - Tél. : 02 23 18 20 30 E-mail : siege@snbsm.com